

Procès-Verbal des Assemblées Générales

Samedi 6 Juillet 2019

**Maison Départementale des Comités Sportifs
62bis boulevard Charles de Gaulle - 91540 MENNECY**

AG ORDINAIRE ET AG EXTRAORDINAIRE

Administrateurs présents :

Philippe Boisse, Jean-Louis Bouglé, Laurent Boulanger, Jean Guilbaud, Pascale Leginy, Christian Martin, Chantal Mercier, Didier Romi, Sylvie Sormail, Alain Varille.
Le CTS Yann Detienne, la secrétaire Elisabeth Communaux

Les clubs présents :

-78 : Conflans, Guyancourt, Houilles, le Chesnay, Le Mesnil St Denis, Louveciennes, Maisons-Laffitte, Mantes, Marly le Roi, Montigny le Bretonneux, Orgeval, Saint Germain en Laye, Trappes, Triel, la Queue lez Yvelines, Vélizy, le Vésinet.

-91 : Bures sur Yvette, Les Cadets de l'Essonne, Etampes, Evry, Marcoussis, Massy, Montgeron, Orsay, Palaiseau, Sainte Geneviève des Bois, Savigny sur Orge, les Ulis, Villebon, Wissous.

-92 : Antony, Bois-Colombes, Boulogne-Billancourt, Bourg-la-Reine, Chaville, Clamart, Colombes, Levallois, Meudon, Les Lames-sur-Seine, Sèvres, Suresnes, Team Fleuret, Ville d'Avray.

-95 : Cergy, Cormeilles en Parisis, Gonesse, Herblay, L'Isle Adam, Magny en Vexin, Montigny les Cormeilles, Plessis-Bouchard, Saint Gratien.

Les clubs absents :

-78 : Bailly, Chambourcy, Chatou, le Mesnil le Roi, Le Pecq, Maurepas, Rambouillet, Saint-Nom la Bretèche, Versailles.

-91 : Breuillet, Chilly-Mazarin, Corbeil, Dourdan, Fontenay-le-Vicomte, Gif sur Yvette, Linas, Mennecy, Polytechnique, Ris-Orangis, Saint Michel sur Orge, Viry-Châtillon, Yverres.

-92 : Asnières, Châtillon, Clichy, Courbevoie, Fontenay-aux-Roses, Garches, La Garenne-Colombes, Gennevilliers, Issy-les-Moulineaux, Montrouge, Neuilly Escrime, Rueil-Malmaison, Saint-Cloud, Vanves.

-95 : Beaumont, Franconville, Jouy le Moutier, CREATIF, Menucourt, Vauréal.

ASSEMBLEES GENERALES

L'Assemblée Générale est présidée par Monsieur Philippe BOISSE, et se réunit en date du 6 juillet 2019 à Mennecy sur convocation écrite de tous les clubs d'escrime de L'Ile de France Ouest.

La feuille de présence établie a été émarginée par tous les présidents présents ou représentés par leur mandataire.

Sur 98 clubs totalisant ensemble 557 voix :

- 54 clubs sont présents, ou représentés, représentant 332 voix

Le quorum étant atteint (139 voix représentées), le président déclare l'assemblée valablement constituée, et commence à délibérer à 10h15.

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

Philippe BOISSE débute l'assemblée par une minute de silence en la mémoire de Brigitte DUMONT.

Rappel de l'ordre du jour

- Approbation du P.V. de l'AG du 30 juin 2018
- Rapport moral
- Rapport financier
- Rapport du commissaire aux comptes
- Budget prévisionnel 2019
- Licences, affiliations saison 2019-2020
- Vie sportive : Rapport du CTS
- Questions diverses

• **Approbation du P.V. de l'Assemblée Ordinaire du 30 juin 2018**

Le Procès-Verbal ayant été préalablement envoyé à tous les clubs, il est directement procédé au vote.

Cette résolution mise aux voix est Adoptée à l'unanimité des clubs présents et représentés.

• **Rapport moral**

Il est présenté par le Président Philippe BOISSE.

Le Président remercie tous les personnes présentes, les présidents de clubs et tous les bénévoles, sans qui rien ne serait possible, les maîtres d'armes, les arbitres, sans oublier les bénévoles du comité directeur, le Maître Yann DETIENNE. L'équipe fonctionne très bien.

Philippe BOISSE rappelle à tous que c'est son dernier mandat, n'ayant plus la disponibilité que mérite la Ligue d'Ile de France Ouest.

La Ligue continue de bien fonctionner malgré les diminutions de subvention que subissent les départements et le Comité Régional d'Ile de France.

- **Rapport financier**

La présentation du bilan sportif et du compte de résultat arrêtés au 31 décembre 2018 est faite par la trésorière Chantal MERCIER.

BILAN AU 31 DECEMBRE 2018 EN EUROS

ACTIF	BRUT	AMORT	NET AU 31/12/2018	NET AU 31/12/2017
Valeur immobilisées	363 821,38 €	262 088,21 €	101 733,17 €	134 228,38 €
Valeurs mobilières de placement			67 264,85 €	67 500,65 €
Disponibilités			403 442,46 €	382 943,54 €
Charges constatées d'avance <i>Licences</i>			166 666,67 € <i>166 666,67 €</i>	172 550,67 € <i>172 550,67 €</i>
TOTAL DE L'ACTIF			739 107,15 €	757 223,24 €

PASSIF			NET AU 31/12/2018	NET AU 31/12/2017
Fonds propres			490 349,94 €	509 737,40 €
Dette à court terme <i>Banque</i> <i>Organismes sociaux</i> <i>Fournisseurs</i>			8 925,77 € <i>8 925,77 €</i>	11 425,77 € <i>11 425,77 €</i>
Produits constatés d'avance <i>Encaissement licences</i> <i>Subventions</i>			263 367,08 € <i>263 367,08 €</i>	255 447,53 € <i>255 447,53 €</i>
RESULTAT DE L'EXERCICE (si positif = bénéfice) (si négatif = perte)			-23 535,64 €	-19 387,46 €
TOTAL DU PASSIF			739 107,15 €	757 223,24 €

COMPTE DE RESULTAT 2018

PRODUITS	NET AU 31/12/2018	NET AU 31/12/2017	Variation en valeur
Licences-affiliations	438 114,67 €	460 161,95 €	-22 047,28 €
Subventions	1 700,00 €	0,00 €	1 700,00 €
Recettes diverses		105,00 €	-105,00 €
Locations	300,00 €	300,00 €	0,00 €
Produits financiers	799,32 €	3 347,53 €	-2 548,21 €
TOTAL DES PRODUITS = A	440 913,99 €	463 914,48 €	-23 000,49 €

CHARGES	NET AU 31/12/2018	NET AU 31/12/2017	Variation en valeur
Licences-affiliations	270 432,90 €	257 732,61 €	12 700,29 €
Subventions Comités Départementaux	24 768,00 €	26 454,00 €	-1 686,00 €
Vie sportive	84 164,78 €	105 721,11 €	-21 556,33 €
Autres charges	23 629,00 €	26 491,71 €	-2 862,71 €
<i>Fournitures de bureau</i>	<i>3 024,35 €</i>	<i>705,05 €</i>	<i>2 319,30 €</i>
<i>Téléphone, fax, internet, timbres</i>	<i>2 971,39 €</i>	<i>3 477,12 €</i>	<i>-505,73 €</i>
<i>Charges copropriété</i>	<i>1 133,25 €</i>	<i>1 556,01 €</i>	<i>-422,76 €</i>
<i>Electricité</i>	<i>1 629,34 €</i>	<i>1 806,56 €</i>	<i>-177,22 €</i>
<i>Impôts locaux</i>	<i>882,00 €</i>	<i>811,00 €</i>	<i>71,00 €</i>
<i>Location de matériel</i>	<i>2 838,13 €</i>	<i>2 776,09 €</i>	<i>62,04 €</i>
<i>Autres charges</i>	<i>11 150,54 €</i>	<i>15 359,88 €</i>	<i>-4 209,34 €</i>
Salaires et charges	46 510,20 €	35 866,41 €	10 643,79 €
Amortissements	14 271,29 €	30 599,05 €	-16 327,76 €
Frais financiers	673,46 €	437,05 €	236,41 €
TOTAL DES CHARGES = B	464 449,63 €	483 301,94 €	-18 852,31 €

RESULTAT DE L'EXERCICE	-23 535,64 €	-19 387,46 €	-4 148,18 €
-------------------------------	---------------------	---------------------	--------------------

(si A-B positif alors bénéfice) (si A-B négatif alors perte)

Après lecture des comptes et réponses apportées aux questions posées, le Président et la trésorière s'engagent à faire figurer en « produits à recevoir » les licences dues et non réglées par les clubs, sur le prochain exercice.

Le Président rappelle à l'assemblée que la Ligue maintient un certain nombre d'actions et d'aides octroyées aux clubs :

- Affiliation prise en charge pour tous les clubs présents à l'assemblée générale, sur la base de l'affiliation la plus basse (107€), additionnée de la part Ligue de la licence des trois dirigeants,
- Prêt des pistes pour l'organisation de compétition (avec prise en charge intégrale des réparations par la Ligue),
- Subvention des déplacements sur les Circuits Nationaux (majorées récemment),
- Minimum de 150€ versés à l'organisateur de compétition Ligue,
- Les circuits nationaux organisés par des clubs de la Ligue sont aidés à hauteur de 1500€, à condition d'y apposer le logo de la LEIFO,
- Les prêts de nos 320 kits-escrime,
- Prise en charge des stages IDF,

La Ligue souhaiterait également intervenir grâce au Comité Régional d'Escrime d'Ile-de-France sur la formation des enseignants afin qu'elle puisse être prise intégralement en charge, et souhaiterait également l'augmentation de la dotation aux départements par licenciés.

Cette résolution mise aux voix est Adoptée à l'unanimité des clubs présents et représentés.

• **Rapport du commissaire aux comptes**

Le rapport de l'expert-comptable concernant les comptes de la Ligue d'Escrime d'Ile de France Ouest est lu par la trésorière Chantal MERCIER. Ses conclusions ne révèlent ni incohérence ni invraisemblance dans les comptes annuels présentés.

- **Budget prévisionnel 2019**

La présentation du prévisionnel pour l'année 2019 est faite par la trésorière Chantal MERCIER.

BUDGET 2019

	Budget 2019	Budget 2018	Budget 2017	Budget 2016	Budget 2015
RECETTES	482 000,00 €	500 000,00 €	548 895,00 €	483 000,00 €	483 000,00 €
Licences et affiliations	455 000,00 €	470 000,00 €	518 895,00 €	450 000,00 €	450 000,00 €
Droits d'engagements et divers	25 000,00 €	25 000,00 €	25 000,00 €	25 000,00 €	25 000,00 €
Produits financiers	2 000,00 €	5 000,00 €	5 000,00 €	8 000,00 €	8 000,00 €
DEPENSES	482 000,00 €	500 000,00 €	548 895,00 €	483 000,00 €	483 000,00 €
Licences et affiliations	242 000,00 €	250 000,00 €	296 450,00 €	230 000,00 €	228 000,00 €
Comités départementaux	24 000,00 €	24 768,00 €	26 445,00 €	30 500,00 €	30 500,00 €
Vie sportive	140 000,00 €	140 000,00 €	140 000,00 €	150 000,00 €	140 000,00 €
Autres charges	12 000,00 €	15 000,00 €	15 500,00 €	17 000,00 €	24 000,00 €
Salaires et charges	41 000,00 €	40 732,00 €	41 000,00 €	40 000,00 €	40 000,00 €
Amortissements	22 500,00 €	29 000,00 €	29 000,00 €	15 000,00 €	20 000,00 €
Frais financiers	500,00 €	500,00 €	500,00 €	500,00 €	500,00 €
	0	0	0		

Précision :

le budget proposé ne tient pas compte d'une éventuelle augmentation des licences votée au point suivant.

Cette résolution mise aux voix est Adoptée à l'unanimité des clubs présents et représentés.

- **Licences et affiliations saison 2019-2020**

Point sur la saison 2018-2019 :

98 clubs affiliés, dont 3 nouveaux clubs,

8064 licenciés (8261 la saison passée, 8826 la saison N-2),
 Passeports compétition : 2059 demandes (2113 la saison passée, 2692 N-2),
 10 clubs fitness, 16 clubs laser, 19 clubs handi, 9 clubs santé, 5 clubs entreprises, 21 clubs artistique.

Saison 2019-2020

Le Président rappelle que la Ligue est la seule à n'avoir pas augmenté sa part ligue de la licence depuis 20 ans. Deux solutions aujourd'hui :

- Soit augmenter la part Ligue de façon à continuer et moderniser les actions actuelles,
- Soit pas d'augmentation, et dans ce cas obligation de revoir à la baisse les actions actuelles.

La part de Ligue est actuellement de 26€ (23€ Ligue+ 3€ départements) à partir des catégories M9, il est proposé une augmentation de 10€ comme suit :

LICENCES	sans option			sans souscription au contrat collectif "accident corporel"		avec option + (voir mémento des assurances)	
	Part FFE	Part ligue	Total	Part FFE	Total	Part FFE	Total
		(33 ligue + 3 dépt)					
M5 01/01/2015 et après	13	0	13	12,8	12,8	14,5	14,5
M7 01/01/2013-31/12/2014							
M9 1/1/2011-31/12/2012	25	36	61	24,8	60,8	26,5	62,5
M11 à vétérans	31	36	67	30,8	66,8	32,5	68,5
Enseignants	31	36	67	28	64	35,2	71,2
Dirigeants	21	36	57	20,8	56,8	22,5	58,5

Avec passeport compétition : à partir de M15 :6€

AFFILIATION	F.F.E	LEIFO	Total	<i>les montants FFE et Ligue restent inchangés</i>
0-20	60	47	107 €	
21-50	60	85	145 €	
51-100	90	130	220 €	
101-150	90	185	275 €	
151 et +	120	210	330 €	

Après différents échanges et discussions, l'assemblée propose la résolution suivante concernant l'augmentation de la part Ligue de licence (la part Ligue de l'affiliation restant inchangée) :

- Saison 2019-2020 :
 pas d'augmentation de la part ligue de la licence,

→ Saison 2020-2021 :

Augmentation de 5€ de la part ligue pour toutes les catégories de licence,

→ Saison 2021-2022 :

Augmentation de 5€ de la part ligue pour toutes les catégories de licence,

Ce qui amènera une augmentation de 10€ de la part ligue des licences pour la saison 2021-2022 par rapport à la saison 2018-2019.

Au vue de la trésorerie de la Ligue, les aides aux clubs seront maintenues, et le Président envisage la mise en place de la prise en charge de la formation animateur/éducateur, l'octroi de kits-escrime et l'augmentation de 2€ reversé aux comités départementaux par licenciés.

Cette résolution est mise aux voix :

- Abstention : le club de Triel pour 6 voix
- Pour : les autres clubs présents ou représentés, pour un total de 326 voix

Cette résolution est Adoptée à la majorité des clubs présents et représentés.

Précision : Le Président rappelle que le fonctionnement des prises de licences sera modifié dès la saison prochaine. Dorénavant chaque club pourra choisir le mode de paiement de ses bordereaux de licences : par prélèvement automatique par la FFE, par carte bleue, par virement ou chèque à la Ligue (comme actuellement).

• Vie sportive : Rapport du CTS

➤ Le CTS Yann DETIENNE propose de laisser la parole aux différents membres des commissions, parce que ce sont eux qui sont présents et actifs au quotidien, qui organisent la vie sportive, préparée conjointement chaque année pour la saison suivante. La réunion de toutes les commissions d'armes a eu lieu la semaine dernière, les calendriers sont quasi terminés, ils seront envoyés dans la semaine prochaine avec la lettre de rentrée qui organise la vie sportive pour la saison prochaine.

→ Fleuret: le rapport est présenté par la présidente Sylvie SORMAIL,

→ Vétéran: le rapport est présenté par le président Jean GUILBAUD,

→ Artistique : le rapport est présenté par Maître Jean-Louis BOUGLE,

→ Epée – Sabre : le CTS Yann DETIENNE parle de ces deux armes.

Dans les différentes armes, on est passé sur une dimension régionale pour les différentes épreuves sportives, et surtout au sabre.

De manière générale, les commissions ont très bien fonctionné.

➤ Il existe une problématique des évaluations des arbitres régionaux à l'épée, due à la perte de référents arbitres sur les épreuves. D'où la mise en place à la rentrée d'une commission régionale d'arbitrage qui prendra en charge toutes les formations.

➤ Epreuves nationales et internationales

Le CTS souhaite mettre en avant :

Arthur PHILIPPE, champion du Monde junior à l'épée homme,

Maxime PAUTY et Julien MERTINE, champions d'Europe par équipes au fleuret homme,

Caroline VITALIS, championne d'Europe à l'épée dame,

Ysaora THIBUS, médaillée de bronze en individuel, et médaillée d'argent par équipe au fleuret dame aux championnats d'Europe.

Cette saison, nous avons 8 qualifiés sur 24 aux championnats d'Europe senior, et 8 qualifiés sur 25 aux championnats du Monde (Daniel JERENT intégrant l'équipe de France épée).

Tous ces athlètes vont représenter la France aux championnats du Monde qui commenceront le 16 juillet à Budapest.

De plus, un certain nombre de sélectionnés pour les championnats du Monde qui sont de nationalité étrangère mais qui s'entraînent dans nos clubs, notamment Inès BOUBAKRI, championne d'Afrique au fleuret pour la treizième fois consécutive, et Houssam ELKORD, champion d'Afrique à l'épée.

➤ **Organisation des épreuves :**

Comme l'année précédente, la Ligue a reçu plus de demandes d'organisation d'épreuves que d'épreuves à distribuer, donc une petite rotation est organisée sur deux ans.

Le CTS insiste sur le manque de bénévoles dans les clubs, et pense qu'il est très lié avec le binôme réalisé avec vos enseignants et bénévoles ; il incite à mobiliser les bénévoles parents d'élèves y compris sur des petites missions. Il rappelle que les enseignants de demain sont déjà dans les clubs. Les diplômes animateur/éducateur, diplômes fédéraux, se passent assez facilement, avec 60 heures de stage ; ce diplôme d'éducateur, deuxième niveau de diplôme fédéral, donne le CQP qui permet de travailler en club contre rémunération, donc de donner un coup de main aux enseignants. Il faut commencer à mobiliser les jeunes et les parents d'élèves dans les clubs pour anticiper le renouvellement des enseignants partant à la retraite.

➤ **Nouveaux masques**

Les nouveaux masques avec deux attaches, plus une troisième qui a été rajoutée, sont obligatoires sur toutes les épreuves à partir de M17, aucune dérogation. Pas d'obligation en situation d'entraînement, et en compétition jusqu'aux catégories M15. Les anciens masques ne sont plus vendus chez les fournisseurs.

Pour le fleuret dame, la fédération internationale a demandé le rajout d'une petite couche de mousse sur les bustiers pour les jeunes femmes, à partir de la catégorie M15.

Yann DETIENNE remercie notre secrétaire de ligue, Elisabeth, sans qui la Ligue au niveau administratif ne pourrait pas fonctionner.

• **Questions diverses**

Quelques points sont évoqués :

✓ **CNDS.2020**

Le CNDS sera uniquement géré par les Fédérations dès l'année prochaine. Celles-ci attribueront les subventions CNDS en fonction de leurs priorités en fonction de l'enveloppe budgétaire qui leur sera attribuée. Les fédérations géreront administrativement les dossiers, avec les choix fédéraux préalablement approuvés par l'Etat.

✓ Sport santé

La Ligue ne prévoit pas d'action pour favoriser le sport-santé, c'est du ressort des Agences Régionale de Santé.

✓ Elections

Les élections du Comité Régional d'Escrime Ile de France doivent avoir lieu six mois avant les élections fédérales qui auront lieu à priori au mois d'octobre 2020, donc les élections régionales devraient avoir lieu en mars/avril 2020 ; en conséquence, les élections de Ligue seront faites courant janvier 2020, afin que les membres de la Ligue étant de fait dans le Comité Régional soient des membres de la nouvelle équipe.

La prochaine assemblée générale, validant les comptes de l'année 2019 sera également une assemblée générale électorale, elle aura lieu fin janvier/début février 2020.

Le président clôture cette Assemblée Générale ordinaire à 12h05 pour laisser place à l'Assemblée Générale Extraordinaire, en remerciant tous les membres présents.

ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

Le Président Philippe BOISSE ouvre la séance pour l'assemblée générale extraordinaire à 12h06 et rappelle l'ordre du jour.

Rappel de l'ordre du jour : Approbation des statuts du CID-IDFO

• **Approbation des statuts du CID-IDFO**

Le Président Philippe BOISSE rappelle que le Ministère a obligé la Fédération à changer ses statuts, de fait les statuts du Comité Régional d'Ile de France ont été également changés, et ceux du Comité Interdépartemental d'Ile de France Ouest (ex Ligue) doivent l'être également. Ces statuts ont été préalablement envoyés aux clubs, il est directement procédé au vote.

Jean GUILBAUD fait une remarque concernant les articles 8, 14 et 22.

Cette résolution mise aux voix est Adoptée à l'unanimité des clubs présents et représentés.

Le Président Philippe BOISSE clôture cette Assemblée Générale Extraordinaire en remerciant tous les membres présents et rappelle que la prochaine assemblée générale, validant les comptes de l'année 2019, sera également une assemblée générale électorale, elle aura lieu fin janvier/début février 2020.

L'Assemblée Générale se termine à 12h15 autour d'un buffet apéritif convivial.

Le Président,
Philippe BOISSE

La secrétaire adjointe,
Pascale LEGINY